

30 mar 2018 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 30 mars 2018

Financement de l'Union générale des infirmiers de Belgique

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal sur le financement de l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB).

Le projet d'arrêté royal accorde un financement annuel de 371.473,85 euros à l'UGIB pour une période de deux ans. Ce financement s'inscrit dans le cadre du plan d'attractivité de la profession d'infirmier.

Le montant prévu est destiné au financement des frais de fonctionnement de cette Union et des associations de praticiens de l'art infirmier qu'elle réunit, en particulier dans leur implication dans le processus d'élaboration des avis influençant l'exercice de leur profession et la participation aux différentes réunions.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'Institut national d'assurance maladie-invalidité octroie une intervention financière pour le fonctionnement de l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>